



# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :**

QUE lors de la séance du 10 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**1-1-2022 : Règlement modifiant le Règlement 1-2000 sur la régie interne des sessions du conseil – jour et le lieu des séances**

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 11 janvier 2022.

---

Brigitte Beuparlant,  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe